

CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.

Date de la convocation : le 4 novembre 2017

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Conseillers présents : Mesdames Janine AGIER, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie-Claude AVELINO, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Audrey PAREL et Messieurs Gérard BRETTE, Jean-Paul BRETTE, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Francis GUILLOT, Jean Claude TALBERT et Fernand ZANETTI,

Conseillers absents excusés : Néant

Désignation du secrétaire de séance: Mme Sandrine LETOQUIN est désignée

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 6 juin 2017 :

Mr Jean-Paul BRETTE fait remarque que pour la signalétique SNCF (CR - V. d) il s'agit du chemin du Bessard et non de la route de Maumont.

I) Travaux

I. 1) Plan pluriannuel 2018 / 2020

Le Maire informe le Conseil que, la Communauté de communes d'abord, le Département ensuite, ont demandé le plan prévisionnel des investissements de la commune prévus jusqu'en 2020.

Le Maire a communiqué le tableau ci-après qui reprend les orientations déjà prises en conseil municipal

Opération	Calendrier d'engagement	Calendrier d'achèvement	Coût estimé H.T.
<i>Salles d'activités associatives 1ere tranche de travaux</i>	2017 (Pour mémoire)	Fin 2018	600 000 €
Salles d'activité sportives (Bâtiment -vestiaires)	2018	Fin 2018, début 2019	312 000 €
Salle d'activités associatives et sportives. Voirie et abords	2018	Fin 2018 Début 2019	80 000 €
Aménagement sécurité R.D. 16 Trottoirs du Masmonteil	2018	Fin 2019	200 000 €
Accès en sécurité du centre bourg	2018	Fin 2018	40 000 €
Eglise. Assainissement et traitement des murs	2019	2019	215 000 €
Ecole. Construction d'un préau	2019/2020	2020	50 000 €

I.2) Commission des travaux du 23 octobre

Mr. ZANETTI rend compte de la réunion « Commission des travaux » du 23 octobre :

Voirie :

- Les travaux, au village du Masmonteil, ont élargi la route départementale. Les fourreaux pour l'eau et l'électricité sont en place et il serait judicieux de matérialiser les bordures de trottoir avec quelques aménagements de sécurité. Le Bureau SOCAMA a été sollicité pour faire un projet et établir un chiffrage précis.
- Le projet de voirie pour l'accès au centre bourg est toujours en attente de « Corrèze Ingénierie ».
- Le projet de voirie autour du nouveau « 1000 clubs » est en cours de chiffrage. Le Maire précise qu'une fois les chiffres connus, nous pourrions positionner auprès du Département le plus onéreux des deux projets au titre d'un P.A.B..

Atelier municipal :

La subvention nous a été notifiée par le Département. Les travaux peuvent donc commencer. Il convient maintenant d'engager la démarche de consultation des entreprises.

Nouvelle salle associative :

La démolition de l'ancien « 1000 clubs » est achevée. Nous avons eu une plus-value de 600 € en raison de tuyaux amiantés situés dans la chape béton et non décelés initialement. Mr. TALBERT fait remarquer que, d'une part la clôture de chantier aurait dû être en panneaux pleins afin d'assurer une étanchéité aux poussières d'amiante et, d'autre part, il avait remarqué que les intervenants n'étaient pas suffisamment protégés. Mr. ZANETTI répond que l'Entreprise DECUTIS est agréée « amiante » et qu'elle doit honorer ses obligations réglementaires. Mme LETOQUIN précise que, de ce fait, l'entreprise assume ses responsabilités lesquelles ne sauraient engager la Commune. Le Maire précise qu'en cas de plainte des riverains, il sera demandé un certificat de conformité à l'Entreprise DECUTIS.

Aménagement du terrain de pétanque

Mr. ZANETTI informe le Conseil que les travaux sont engagés. Mr. Jean-Paul BRETTE précise que, lors de l'Assemblée Générale de la Pétanque Rosiéroise, il a dû rappeler les engagements des uns et des autres, confirmer que la commune s'était engagée à faire la dalle et le système d'épuration par fibre de coco et préciser aussi que la commune honorera ses engagements à charge pour l'Association de faire de même.

II) Affaires foncières :

II. 1) Achat de terrain : Proposition de Mr THOLOSAN

Le Maire rappelle la proposition faite à Mr. THOLOSAN. Il informe le Conseil que Mr. THOLOSAN a refusé cette proposition au motif de la non constructibilité du terrain. Il présente la contre-proposition à 6 € / m².

Compte-tenu que la parcelle considérée, bien que classée en zone constructible est inconstructible de fait et de plus d'aucune utilité pour la commune qui devrait en assurer

l'entretien le Conseil, à l'unanimité, considère que la proposition est justifiée et il accepte le prix proposé.

II. 2) Achat du Terrain : Mr DOMINGO. Contre – proposition

Le Maire rappelle au Conseil la proposition à 12 € / m² - position haute du marché local - faite à Mme. LEYGNAC et Mr. DOMINGO pour l'achat de 1 000 m² au lieudit Trébiaux.

Le Maire présente au Conseil la lettre de Mme. LEYGNAC et Mr. DOMINGO qui demande de reconsidérer le prix à 10 € / m² pour une surface de 1200 m².

Le Maire informe le Conseil que, compte tenu des frais de raccordements aux réseaux que devra engager le pétitionnaire, cette proposition est correcte et que de plus, la recette attendue reste identique.

Le Conseil, à l'unanimité accepte cette proposition, charge le Maire d'en informer Mme. LEYGNAC et Mr. DOMINGO.

II. 3) Achat de terrain Mr. BIDAULT pour un futur cabinet médical

Le Maire informe le Conseil que Mme. et Mr BIDAULT ne donnent pas suite à l'acquisition initialement envisagée à Trébiaux, en raison d'une part d'un coût unitaire jugé trop élevé en regard de la surface demandée et d'autre part de la présence, en contrebas de l'emplacement envisagé, d'un terrain planté de résineux qui, à terme empêchera la vue sur le village.

Mme. et Mr. BIDAULT confirment néanmoins leur souhait de résider sur Rosiers d'Egletons et d'y installer le cabinet de médecin et qu'ils vont rechercher un autre emplacement au plus près du centre bourg.

II. 4) Chemin des Chaux. Vente au SIRTOM : enquête publique

Le Maire rappelle la demande du SIRTOM d'acquérir l'emprise du chemin jouxtant leur propriété au lieudit « Les Chaux » et pour laquelle le Conseil s'était prononcé favorablement. Il présente les conclusions de l'enquête publique avec l'avis favorable de Monsieur le Commissaire enquêteur.

Le Conseil municipal prend acte et confirme la cession des sols concernés au SIRTOM.

III) Affaires financières :

III. 1) Point de situation financière du projet des salles associatives et sportives :

. Rencontre DDJS

Le Maire informe le Conseil qu'il rencontrera ce 15 novembre, la personne référente de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sport pour connaître les possibilités au titre du FNJS de financement complémentaire à la DETR 2018..

Le Maire propose d'établir la délibération de financement du « Batiment-vestiaires » une fois ces possibilités connues

. DETR 2017 - DETR 2018. Incidence sur l'organisation du chantier et la procédure de consultation des entreprises

Le Maire rappelle que nous sommes maintenant en situation de commencer les travaux du premier bâtiment dit « salle associative », constituant la tranche ferme de l'ensemble de l'opération.

Nous pouvons maintenant engager nos dossiers de demandes de subvention après de nos partenaires pour la deuxième partie des travaux, soit la tranche conditionnelle relative à la partie sportive dite « Bâtiment vestiaires ».

Le Maire présente l'estimation des travaux faite par Mr. Philippe ROSSGNOL pour un coût total, actualisé de 310 788 €. H.T. et il présente le plan de financement suivant, établi sur l'hypothèse d'une contribution du FNJS (laquelle sera ajustée en fonction des renseignements recueillis le 15 novembre):

Subvention de l'Etat au titre de la DETR :	114 991.56 €
Subvention du Département au titre des installations sportives :	93 236.40 €
Subvention de l'Etat au titre du FNJS :	40 402.44 €
Autofinancement :	62 157.60 €

Le Maire rappelle que la partie sportive est positionnée en tranche conditionnelle de la partie associative elle-même positionnée en tranche ferme. Cela signifie concrètement que les travaux du bâtiment vestiaires ne pourront débuter qu'après la réception fonctionnelle du premier bâtiment.

Toutefois, s'agissant d'un ensemble indissociable, il est impératif que, par corps d'état, ce soit les mêmes entreprises qui interviennent. Nous avons donc demandé aux entreprises adjudicataires de dissocier leur offre globale en deux actes d'engagements. Toutes les entreprises retenues ont répondu en ce sens.

Nous pourrions donc passer deux marchés successifs tout en assurant une cohérence technique sur les deux opérations.

Le Conseil à l'unanimité prend acte de la procédure, souscrit à la démarche initiée par le Maire, accepte le plan de financement proposé et autorise le Maire à signer les marchés

. Rencontre Mr CLAVIERE Ligue de foot.

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré Mr. CLAVIERE, de la Fédération départementale de football pour connaître les participations possibles de la ligue à notre projet.

Mr. CLAVIERE a été de très bon conseil. Il va nous faire parvenir un dossier à établir en incluant les coûts de tout ce qui est sportif (Bâtiment vestiaires et quote-part du coût du bâtiment associatif ainsi que des éléments de sécurité : pare ballon par exemple.

Cette part de financement entre dans la partie « autofinancement » au même titre que d'autre participations de sponsorat.

. Rencontre prévue avec Mme DROUILLAC - Animatrice Leader +

Le Maire informe le Conseil qu'il a pris l'attache de Mme DROUILLAC, animatrice du programme européen LEADER + du Pays de Ventadour – Haute Corrèze. Pour savoir si la partie sportive de notre projet pouvait élarger aux crédits européens.

III. 2) Opportunité de solliciter le versement de notre emprunt de 600 000 € ?

Compte tenu de l'engagement de la première tranche de travaux, des premières factures arrivées (Maîtrise d'œuvre, Entreprise DECUTIS) et des prochaines factures attendues (Entreprises travaux), le Maire pose la question de savoir s' il est pertinent de faire rentrer maintenant l'emprunt souscrit pour cette opération.

Mme AMOREIRA répond que, compte tenu de notre trésorerie, il n'y a pas d'urgence. La date limite étant fixée en février 2018, elle propose de se reposer la question en début d'année.

Le Maire rappelle que nous pouvons aussi solliciter une avance de l'Etat dans la limite de 30% de la DETR 2017.

III. 3) Délibération de Modification budget initial

Le Maire rappelle au Conseil, que nous avons toujours en fin d'année quelques ajustements à faire entre le budget initial et la réalité des comptes. Il rappelle que chaque modification doit faire l'objet d'une délibération.

Mme AMOREIRA présente la nécessité d'avoir un budget complémentaire de 3125 € à l'article 739223. Elle propose de retirer:

165,00€ à l'article 6228

2 000€ à l'article 6238

1 000€ à l'article 6247

pour les réaffecter à l'article 739223

ce qui ne change en rien l'équilibre initial du budget.

Il en va de même pour l'article 204112 qui doit être crédité de 3000 €, Mme AMOREIRA propose de prendre 3000 € au compte 2313

Le Conseil, à l'unanimité accepte les modifications proposées.

IV) Affaires diverses :

IV. 1) Projet tomates : simple information (voir envoi préalable par mail)

Le Maire informe le Conseil qu'un document présentant les suivis administratif et technique du « Projet tomates » a été présenté en Conseil communautaire pour l'information des élus.

Le Maire rappelle que, dans le même esprit d'information, il a transmis ce document par mail à tous les Conseillers.

IV. 2) Cimetière :

- Procédure "sépulture abandon"

Le Maire informe le Conseil qu'il s'est renseigné sur l'ensemble des dispositions à prendre (localisation, photos, arrêté de constat, ouverture d'un registre ...).

La procédure peut maintenant être engagée concrètement.

- Règlement cimetière et columbarium

Le Maire informe le Conseil que nous nous sommes procuré des exemples de règlement. Un texte adapté à notre commune sera prochainement proposé au Conseil.

IV. 3) Affaires scolaires

Mme. AVELINO rend compte du Conseil d'école tenu ce 19 octobre.

Les effectifs sont en hausse avec 104 élèves répartis de la façon suivante :

16 élèves en CM 1, 9 élèves en CM 2, 12 élèves en CE 1, 10 élèves en CE 2, 10 élèves en PS, 17 élèves en MS, 14 élèves en GS, 16 élèves en CP.

La demande d'un poste d'enseignant supplémentaire est restée sans suite à ce jour.

Chaque enseignant a présenté ses projets et Mme la Directrice a présenté les exercices de sécurités (incendie, confinement, alerte attentat ...)

Il a été demandé d'acquérir du petit mobilier pour permettre des ateliers de lecture en petit groupe.

Il est évoqué la situation de quelques élèves qui se trouveraient en difficultés.

Le Conseil prend acte mais le Maire rappelle que tout ce qui concerne les moyens matériels et les activités extrascolaires relève de la mairie et que tout ce qui concerne les relations et organisations pédagogiques est de la responsabilité de l'Education nationale.

IV. 4) Nouvelles compétences « Etat civil »

Le Maire informe le Conseil que les mairies ont désormais en charge la gestion des changements de prénoms et de l'enregistrement des « PACS ».

Il convient donc d'actualiser notre logiciel ODYSEE « Etat civil ».

La proposition d'ODYSEE est :

- Logiciel : 600.00 €
- Formation : 420.00 €
- Maintenance : 136.80 € / an.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de la commande du logiciel « Etat civil »

IV. 5) Motions AMRF : info et validation (Envoi préalable par mail)

Le Maire informe le Conseil qu'il a participé ces 30 septembre et 1^{er} octobre au Congrès des Maires Ruraux de France à Poullan sur mer, dans le Morbihan.

Lors de ce congrès, quatre motions ont été présentées et adoptées à l'unanimité des congressistes:

- Motion en faveur du logement
- Motion relative aux « Contrats aidés »
- Motion sur l'exercice de la compétence « eau et assainissement »
- Motion pour l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la Ruralité.

Le Maire rappelle qu'il a porté ces quatre documents à la connaissance des Conseillers en préalable à ce Conseil. Il met donc les quatre textes au vote :

Le Conseil, à l'unanimité, valide les motions proposées par l'Association des Maires ruraux de France » dont le texte relatif à la Loi sur la Ruralité sous forme de délibération, charge le Maire d'en informer Monsieur le Préfet et Mesdames et Messieurs les parlementaires de la Corrèze.

IV. 6) Festivités du début d'année 2018

Les dates du samedi 13 janvier et du dimanche 28 janvier 2018 sont respectivement retenues pour les « Vœux du Maire » et le repas offerts à nos aînés.
